



PREFET DES LANDES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont de Marsan, le 18 mai 2015

La campagne de déclaration PAC (Politique Agricole Commune) se déroule en ce moment et s'achève le 9 juin prochain. Cet exercice revêt cette année des caractéristiques particulières compte tenu de la mise en œuvre de la réforme du dispositif.

La télé-déclaration sur le portail Télépac (www.telepac.agriculture.gouv.fr) est le moyen le plus efficace et sécurisé pour déposer son dossier.

La Chambre d'agriculture, les centres de gestion (CER, COGERE, CEGARA) la FDSEA, les coopératives (VIVADOUR, LUR BERRI) sont à la disposition des agriculteurs, pour les aider à télé-déclarer.

N'hésitez pas à contacter ces organismes à leur numéro habituel pour prendre rendez-vous afin de télé-déclarer votre dossier.

LA DDTM des Landes met également à disposition des agriculteurs des ordinateurs pour télé-déclarer, avec une assistance technique. Pour prendre rendez-vous, contacter le 05 58 51 31 03 ou 05 58 51 31 04.

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13

thierry.morier@landes.gouv.fr

Contact Technique :

ddtm-sea@landes.gouv.fr

